

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D088 - Développement économique et acquisitions foncières - Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Convention 2023 – 2024.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération 2020D099 du 17 décembre 2020 actant la signature d'une convention 2021/2022 avec la CMA pour effectuer des audits sur le territoire,
Vu le bilan présenté par la chambre consulaire en commission développement économique du 21 mars 2023,

La CCFL souhaite continuer la collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Grâce à ce dispositif nous avons un représentant dédié au territoire de la CCFL et uniquement à la CCFL. Les remontées des artisans sur ce contact dédié sont très positives.

Pour la convention 2023/2024 la réalisation des audits classiques reste à 54 000€/an, avec 1 000€HT/petit-déjeuner dès qu'un expert CMA est mobilisé pour l'animation de celui-ci.

La CCFL aimerait faire évoluer cette convention en ajoutant certains volets en plus des audits et de l'accompagnement « classique » qui comprend les aides, l'animation de petits-déjeuners et la mise en relation quand nécessaire.

Voici les prestations envisagées pour la perspective 2023/2024 :

- **Audits développement durable** : au vu du contexte actuel, le but de la CCFL est d'aider nos entreprises dans ce virage développement durable et notamment de performance énergétique, qui pourrait se traduire par des baisses de coûts pour celles-ci. La CCFL financerait des audits afin qu'un expert évalue un retour sur investissement avec les gains potentiels pour chacun des artisans le souhaitant.
Des formations spécifiques au développement durable seraient associées à ce volet.
Montant de l'action : 11 200€/an
- **Enquête déchets** : une enquête déchets sera effectuée auprès de tous les artisans du territoire. Cette étude facilitera la mise en application de l'article L541-10 du code de l'environnement qui définit le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Ce projet sera également utile lors de la mise en place d'une plateforme favorisant l'économie circulaire : les déchets de l'un peuvent être la matière première de l'autre.
Montant de l'action : 11 000€ (une fois seulement)
- **Aide à la transition numérique** : L'artisan aura dans les quelques années à venir beaucoup d'obligations numériques. Il est important de les accompagner dans cette phase de transition et de les aider à passer ce cap, la CMA propose pour cela :
 - 8 réunions organisées sur le territoire
 - La prise en charge par la CCFL de restes à charge sur les formations booster développement numérique ainsi que des journées de perfectionnement.Montant de l'action : 10 200€/an

- **Accompagnement au développement des micro-entreprises** : Aujourd'hui 367 des 802 entreprises artisanales sont des microentreprises. Afin d'aider ces 367 entreprises à se développer, la CMA va mettre en place 20 journées de formation qui leur seront dédiées.
Montant de l'action : 700€/an

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, annexée à la délibération,
- SOUMETTRE l'inscription des crédits correspondants lors du BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLU



Convention 2021/2022

- 54k€/an : 180 visites/an
- 1 000€/petit-déjeuner (environ 6 par an)

Convention 2023/2024

- 54k€/an: 120 visites/an
- 1 000€/petit-déjeuner (seulement quand experts CMA)
- 11,2k€/an: diagnostic transition écologique:
 - 8,25k€: 15 diagnostics réalisés
 - 2,25k€: 15 restes à charge booster développement durable
 - 700€: 20 restes à charge journée de perfectionnement
- 11k€: enquête déchets auprès des artisans
- 10,2k€/an: transition numérique:
 - 8k€ pour 8 réunions sur la CCFL
 - 700€ pour 20 restes à charge de journée de perfectionnement
 - 1,5k€ pour 10 restes à charge pour booster développement numérique
- 700€/an: 20 journées de formation destinées au micro-entreprises

Si tout est réalisé: 87 100€ hors petit-déjeuner



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

Annexe 3 – PROJET D'ACTUALISATION de la Fiche Action pour la période 2023-2024

Nom de l'action	Contact, visite et qualification de la situation des artisans de la CCFL au regard de leurs projets ou difficultés.
Axe de rattachement	Accompagner et dialoguer avec les artisans dans un contexte économique tendu (période post COVID caractérisée par une forte inflation des prix de l'énergie et des matières 1 ^{er})
Date de signature initiale	mars 2021
Date d'actualisation	Février 2023
Description générale	<p>Rappel : suite à la signature de la convention un Conseiller de Développement Economique a été chargé de la mise en œuvre de cette action. Entre août 2021 et décembre 2022, 431 des 642 artisans immatriculés sur le territoire en 2021 ont été contactés (bien souvent à plusieurs reprises et par différents canaux afin d'obtenir un RDV). 187 artisans ont été rencontrés en entretien individuel et ont été destinataires d'une proposition de plan d'actions. Toutes les communes du territoire et toutes les activités ont été couvertes lors de l'action, mais comme cela avait été initialement souhaité, les entreprises contactées en priorité étaient celles ayant bénéficié des aides COVID de la CCFL et celles étant au régime réel.</p> <p>Aujourd'hui : après quasiment 1,5 an de mise en oeuvre, il est convenu de poursuivre la démarche engagée en y apportant certaines adaptations nécessaires. Cela se fera d'une part, en continuant à proposer à l'ensemble des artisans non encore rencontrés un rendez-vous-diagnostic individuel et d'autre part, en gardant contact avec les artisans rencontrés avant le 31/12/2022.</p> <p>La démarche ayant toujours pour objectif d'anticiper et identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les difficultés financières que pourraient rencontrer les entreprises artisanales dans un contexte économique tendu et aujourd'hui caractérisé par le conflit Russo-Ukrainien et l'augmentation particulièrement marquée des prix des énergies

	<p>et des matières 1^{er}</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour les entreprises qui ne sont pas en difficultés, les projets de développement (investissements, recrutements...) ▪ les besoins liés aux évolutions en cours dans les domaines du numérique et du développement durable <p>Afin de proposer aux dirigeants qui le souhaitent de s'engager dans un accompagnement adapté.</p>
Objectifs / Modalités	<p><u>Modalités opérationnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la prospection auprès des entreprises «classiques» créées avant mars 2021 qui n'ont pas été contactées à ce jour. • Prospection des entreprises «classiques» créées après mars 2021. • Prospections des entreprises ayant optées pour le régime de la Microentreprise dont le nombre est en très forte progression et qui représentent en janvier 2023 46% des entreprises artisanales du territoire (contre 38% en 2021). <p>Cette seconde phase de prospection nécessitera l'actualisation du support de diagnostic ainsi que de l'outil de collecte et de traitement des informations recueillies. Cette seconde phase de prospection sera organisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En priorité auprès des entreprises immatriculées depuis le plus longtemps • En veillant à une représentativité du territoire (secteur d'activité et commune d'implantation) <p>Nous essayerons par ailleurs de maintenir un contact avec les entreprises vues en entretien individuel avant 2022. Principalement réalisé par téléphone ce suivi post-diagnostic aura pour objectif de faire un point sur la mise en œuvre du plan d'actions proposé ainsi que sur leurs éventuels nouveaux besoins (et si nécessaire convenir d'une nouvelle rencontre).</p> <p>Le comité technique de suivi de l'action pourra définir les actions à traiter en priorité.</p> <p>La CMA Hauts-de-France assurera la prospection des entreprises avec un objectif «repère» pour cette nouvelle période de 120 entreprises visitées sur 12 mois. Cela en veillant, comme indiqué précédemment, à une représentativité des entreprises du territoire (secteur d'activité et commune).</p> <p>Lors de ces rendez-vous, la CMA Hauts-de-France s'engage à mettre en avant les dispositifs de soutien aux entreprises de la CCFL et de</p>

	<p>la Région Hauts de France.</p> <p>La CMA Hauts-de-France réalisera pour les artisans demandeurs le montage et le suivi des actions proposées dans le cadre du plan d'actions (élaboration des dossiers, dépôt, relance, formation ...)</p> <p>L'objectif est double :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les entreprises dans leur projet et/ou problématique, 2. Permettre à la collectivité d'évaluer les fonds orientés sur le territoire. <p>Le fichier transmis par la CMA sera à usage exclusif de la CCFL pour améliorer sa connaissance du territoire et affiner les actions de support et de développement économique avec les acteurs du territoire. Ce fichier facilitera la communication envers les entreprises tout en respectant les règles d'usage de la RGPD. Des réunions de suivi des dossiers seront organisées au moins une fois par trimestre avec la CMA. L'objectif sera également de faire un point sur les attentes du terrain au regard de l'offre d'aide, d'accompagnement ou d'information sur le territoire de la CCFL. Une évaluation de la mobilisation des dispositifs d'aide de l'Etat et de la Région sera réalisée pour apprécier la capacité du territoire et du dispositif à flécher les aides sur le périmètre de la CCFL.</p> <p>• Les résultats attendus :</p> <p>Le plan de prospection vise à rencontrer 120 entreprises artisanales sur 12 mois</p> <p>Il est à noter que si la situation sanitaire le nécessitait, certains RDV pourraient se faire, à titre exceptionnel, en visio conférence sur la base de questionnaires co-construits avec les partenaires et selon les souhaits des dirigeants et les protocoles sanitaires qui pourraient être instaurés.</p>
Intervenants	CCFL CMA Hauts de France
Budget global	Montant : Le budget consacré par la CCFL au soutien à la réalisation de cette démarche de contact de terrain des artisans s'élève à 54 K€
Modalités de financement	La CCFL financera à hauteur de 54 000 euros par an (reconductible 1 fois). 30% seront versés à la signature de la convention. 50% à l'atteinte des 65 visites réalisés et le solde lors de l'atteinte des 120 visites prévues (A défaut au prorata des entreprises qualifiées).
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises visitées et qualifiées • Nombre de plans d'actions proposés • Montant des aides de l'Etat et de la Région mobilisées sur le territoire de la CCFL.
Indicateurs de	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre entreprises qualifiées, de plans d'actions proposés et

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-245900758-20230404-2023D088-DE



résultat	montant des aides mobilisées sur le territoire de la CCFL
----------	---

↳ Signatures

Représentant CCFL	Représentant CMA HDF
Signature	Signature



Axe : Développement Durable – Transition Ecologique

Action 1

Nom de l'action	Diagnostic Transition Ecologique et Accompagnement Individuel
<p>Description générale</p>	<p>La question de la transition écologique est, tout comme la question du développement de l'usage du numérique sous ses diverses formes, un enjeu majeur pour l'artisanat de notre Région.</p> <p>C'est dans ce cadre que la CMA Hauts de France a mis en place une équipe dédiée et plusieurs dispositifs d'accompagnement.</p>
<p>Objectifs / Modalités</p>	<p>Accompagner les artisans de tous les secteurs d'activité à prendre le virage de la transition écologique notamment en réduisant leur impact environnemental.</p> <p>Ainsi, aux côtés des dispositifs « Imprim'Vert » et « Répar'acteurs » qui concernent plus spécifiquement certaines activités artisanales, nous trouvons Le Diagnostic Transition Ecologique qui s'adresse à l'ensemble des entreprises artisanales. Il a pour objectif de faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise et d'identifier des axes d'améliorations afin de la rendre plus respectueuse de l'environnement tout en gagnant en productivité.</p> <p>Ce diagnostic pourra, si le dirigeant le souhaite, être complété par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement individuel pour l'aider dans la mise en oeuvre de son plan d'actions. <p>et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi de formations de perfectionnement thématiques en lien avec le Développement Durable et la Transition Ecologique (pouvant être suivies indépendamment de la réalisation du Diagnostic Transition Ecologique et pouvant être délocalisée sur le territoire de la CCFL)

Intervenants	Un Chargé de Développement Durable de la CMA Hauts de France.
Budget global	<p>Montant consacré, pour 2023 par la CCFL, à cette action : 11 200 € avec par exemple la ventilation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 250 € pour la réalisation de 15 Diagnostics Transition Ecologique sur le territoire (550 € HT par diagnostic) - 2 250 € pour la prise en charge des restes à charge pouvant être demandés aux artisans dans le cadre de la réalisation d'un Booster Développement Durable (150 € par accompagnement individuel de type «Booster») - 700 € pour la prise en charge des restes à charges pouvant être demandés aux artisans dans le cadre du suivi d'une journée de formation de perfectionnement (35 € par jour de formation transversale). <p>Sachant qu'il s'agit d'une enveloppe globale maximale dont la ventilation pourra, selon les besoins des entreprises, être différente de celle donnée ci-dessus à titre d'exemple.</p>
Modalités de financement	<p>Sur présentation de facture acquittée, remboursement à l'artisan du coût HT payé à la CMA Hauts de France pour la réalisation d'un diagnostic et/ou d'un accompagnement individuel de type booster (sous similaire) et/ou de jours de formation.</p> <p>Avec un montant annuel maximum de 700 € HT par entreprise artisanale pour cet accompagnement à la transition écologique.</p>
Indicateurs de résultat	Nombre de diagnostics/Accompagnements individuels/formations réalisés

• SIGNATURES

Président de la
CCFL

Signature

Représentant CMA HdF

Signature



Axe : Développement Durable – Transition Ecologique

Action 2

Nom de l'action	Enquête déchets auprès des entreprises artisanales du bâtiment
Description générale	<p>En matière de Développement Durable la question de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets est aujourd'hui de plus en plus préoccupante pour les entreprises artisanales du bâtiment ainsi que pour les collectivités territoriales qui sont aujourd'hui en charge de cette question.</p> <p>C'est dans ce cadre que la CMA Hauts de France propose aux collectivités de réaliser des études territoriales.</p>
Objectifs / Modalités	<p>La CMA propose la réalisation d'une étude auprès des artisans du bâtiment sur la réglementation relative à la gestion et au traitement de leurs déchets et notamment sur la mise en application de la REP. En effet, l'article L541-10 du Code de l'Environnement a défini le principe de la <u>Responsabilité Elargie du Producteur</u> ou REP qui impose à toute « personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets [...], de pourvoir ou de contribuer à la prévention et la gestion des déchets qui en proviennent».</p>
Intervenants	Le Service Etudes de la CMA Hauts de France
Budget global	Montant consacré, pour 2023 par la CCFL, à cette action : 11 000 €
Modalités de financement	Versement de 30% à la signature de la convention, le solde à la livraison des résultats de l'enquête réalisée.
Indicateurs de résultat	Rapport de présentation des résultats de l'étude réalisée

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-245900758-20230404-2023D088-DE



- **SIGNATURES**

Président de la
CCFL

Signature

Représentant CMA HdF

Signature

Axe : Transition Numérique

Nom de l'action	Information, sensibilisation et accompagnement des artisans de la CCFL à la transition numérique
Description générale	<p>La question de la transition numérique sous ses différentes formes constitue un autre enjeu majeur pour l'artisanat de notre Région.</p> <p>C'est dans ce cadre que la CMA Hauts de France a mis en place une équipe dédiée et plusieurs dispositifs d'accompagnement.</p>
Objectifs / Modalités	<p>Accompagner les artisans de tous les secteurs d'activité à prendre le virage du numérique sous ses différentes formes par la mise en œuvre de différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des chacune de 8 communes de la CCFL de réunions d'information et de sensibilisation (sous forme de petits déjeuners ou de réunion de fin de journée) à la transition numérique sous ses différentes formes : dématérialisation de la facturation entre professionnels, optimisation de l'organisation de l'entreprise grâce à l'utilisation de solutions numériques dédiés, cybersécurité, RGPD, développement de l'activité grâce à une utilisation professionnelles des réseaux sociaux, développement du click and collecte et mise en place de sites marchands....et proposition de l'auto diagnostic numérique de la CMA - Accompagnement collectif et/ou individuel des artisans : <ul style="list-style-type: none"> o mise en place, de façon délocalisée sur le territoire de la CCFL, de formations numériques inter-entreprises (exemple de formations : Stratégie de communication via les réseaux sociaux renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux, créer un site vitrine ou marchands, être en conformité avec la RGPD, maîtriser le risque numérique, savoir communiquer et mettre en valeur ses produits sur les réseaux sociaux...)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement individuel des artisans pour la mise en place d'une stratégie numérique et/ou la mise en place d'outils et de solutions numériques pour gagner en efficacité, développer l'activité et améliorer la productivité.
Intervenants	Un Chargé de Développement Numérique de la CMA Hauts de France.
Budget global	<p>Montant consacré, pour 2023 par la CCFL, à cette action : 10 200 € avec par exemple la ventilation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 000 € pour la réalisation des 8 réunions délocalisées organisées en partenariat avec la CCFL et chacune des 8 communes (mise à disposition de salle, relais de communication...) - 700 € pour la prise en charge des restes à charges pouvant être demandés aux artisans dans le cadre du suivi d'une journée de formation de perfectionnement (35 € par jour de formation transversale). - 1 500 € pour la prise en charge des restes à charge pouvant être demandés aux artisans dans le cadre de la réalisation d'un Booster Développement Numérique (150 € par accompagnement individuel de type «Booster») <p>Sachant qu'il s'agit d'une enveloppe globale maximale dont la ventilation pourra, selon les besoins des entreprises, être différente de celle donnée ci-dessus à titre d'exemple.</p>
Modalités de financement	<p>Concernant les réunions d'information et de sensibilisation : paiement à la CMA. (30% à la signature de la convention, 40% à la réalisation de la moitié des réunions, le solde à la clôture de l'action)</p> <p>Pour la prise en charge des restes à charge payés par les artisans pour les formations et/ou les accompagnements individuels : remboursement aux artisans du coût HT payé à la CMA Hauts de France sur présentation de factures acquittées</p>
Indicateurs de résultat	Nombre de réunions d'information et sensibilisation/Accompagnements individuels/formations réalisés

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-245900758-20230404-2023D088-DE



- **SIGNATURES**

Président de la
CCFL

Signature

Représentant CMA HdF

Signature



Axe : Accompagnement des microentreprises

Nom de l'action	Accompagnement au développement des microentreprises du territoire
<p>Description générale</p>	<p>Plébiscité lors de sa création, le régime de la microentreprise connaît, notamment depuis 3 ans, un très fort développement.</p> <p>En effet, l'apparente simplicité et absence de risque de ce régime conduit souvent les créateurs d'entreprises à choisir ce régime et à « négliger » le travail de préparation préalable à toute création. Une fois installés, beaucoup de ces jeunes chefs d'entreprise ne maîtrisent donc pas (et parfois même ne connaissent pas) l'ensemble des notions et savoirs nécessaires au pilotage et à la pérennisation de leur activité.</p> <p>En outre, même si un certain nombre de ces nouveaux entrepreneurs ne souhaitent pas faire évoluer leur entreprise ni changer de régime fiscal et social, d'autres dirigeants présentant un potentiel de développement intéressant restent en microentreprise par manque d'informations et/ou de connaissance des notions et savoirs nécessaires au pilotage et à la pérennisation d'une entreprise « classique ».</p> <p>Au 01/01/2021, 244 des 642 entreprises artisanales que comptait la CCFL étaient des microentreprises (soit 38%). Au 01/01/2023, 367 des 802 entreprises artisanales que comptait la CCFL étaient des microentreprises (soit 46%)</p>
<p>Objectifs / Modalités</p>	<p>L'action proposée vise 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les « jeunes » micro-entrepreneurs qui, pressés de s'installer, se sont lancés sans préparation ni formation. • Permettre aux micro-entrepreneurs dont l'activité se développe de vérifier que ce régime est encore celui qui leur convient le mieux. Et dans le cas contraire les accompagner dans le choix et la mise en œuvre d'un changement de régime. <p>Pour cela nous leur proposons les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Organiser et gérer sa microentreprise » : 2 jours qui ont pour

	<p>objectif d'aider les « jeunes » micro-entrepreneurs à organiser au quotidien la gestion administrative, comptable, fiscale et commerciale de leur entreprise.</p> <p>- «Faire évoluer sa microentreprise en changeant de statut» : une journée de formation qui a pour objectif d'accompagner le développement des micro-entrepreneurs ayant atteint un certain niveau activité.</p>
Intervenants	Un Chargé de Développement Economique de la CMA Hauts de France.
Budget global	Montant consacré, pour 2023 par la CCFL, à cette action : 700 € correspondant à la prise en charge de 20 journées de formation.
Modalités de financement	Sur présentation de facture acquittée, remboursement du reste à charge payé par les artisans à la CMA Hauts de France pour le suivi de cette journée de formation (35 € pour une journée de formation transversale).
Indicateurs de résultat	Nombre d'artisans ayant suivi une formation.

- **SIGNATURES**

Président de la
CCFL

Signature

Représentant CMA HdF

Signature